



**CAPD du vendredi 11 mars 2016,
déclaration commune SNUipp-FSU74, SGEN-CFTD74, SE-UNSA74**

« Monsieur le Directeur Académique,

Lors du groupe de travail du 5 janvier 2016, il avait été évoqué que les quintuplettes des 80 % seraient constituées après le mouvement. Il nous semblait que cela avait été acté par M Dasseux qui vous représentait.

Nos organisations demandent que les collègues connaissent l'accord ou non de leur temps partiel hebdomadaire avant la saisie des vœux du mouvement, dans la mesure où cela a des conséquences sur leur choix au mouvement. Pour les temps partiels annualisés, 50 % et 80%, la situation est différente, puisque ce sont les résultats du mouvement qui ont des conséquences sur l'organisation de ces temps partiels.

Suite au courrier envoyé mardi 1^{er} mars, aux collègues ayant sollicité un 80%, nous nous trouvons aujourd'hui, une fois de plus, dans une situation difficile :

- Nous sommes soucieux de la charge de travail des services, or nous pensons que le travail fait à ce jour sera détricoté en bonne partie après le mouvement. La charge de travail ne sera donc pas diminuée.
- La communication qui a été faite aux collègues nous semble maladroite : la décision semble prise avant même que la CAPD n'ait lieu, les collègues pensent avoir leur quintuplette, mais après le mouvement cela peut changer, du fait même de l'administration.
- Le délai de réponse pour ces collègues est trop restreint.
- Cette façon de procéder, en plaçant la décision avant le mouvement empêche les collègues de participer au mouvement.
- La communication que nous avons pu faire au sortir du GT, bien qu'au conditionnel peut semer le doute chez nos collègues
- Que penser des groupes de travail, si des décisions si importantes sont modifiées par la suite sans consultation des représentants des personnels ? Même si le groupe de travail reste une instance de consultation, il nous semble que travailler dans ces conditions ne représente pas un modèle de dialogue social !

Nous demandons que les quintuplettes soient constituées après la première phase du mouvement et qu'une information soit faite aux collègues dans ce sens.

Nous demandons que notre expertise, ainsi que celle des services, soient reconnues à leur juste valeur. Nous vous rappelons notre attachement à la défense des droits des personnels, mais également au respect des règles et de l'équité. Nous sommes attachés au bon fonctionnement du service public d'éducation et nos propositions vont toujours dans ce sens.

Devant ce constat, nous vous demandons, afin de faciliter le travail avec les délégués des personnels, que les relevés de conclusions des GT soient effectivement faits sous quinzaine, afin de garder la mémoire de la réunion. »